

DB/TB - 30/09/10

LB1 - h

061 - m

853629 -

A.F.V.M.

(AUTOMATISMES ET FERMETURES DU VAL DE MARNE)

Société à responsabilité limitée

au capital de 7.622,45 euros

Siège social : 14, rue de la Coopération, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RCS CRETEIL B 400.158.960

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2010

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 28 OCT. 2010

SOUS LE N°

1h9v2

L'an deux mil dix, et le trente septembre, au siège social,

Monsieur José MARQUES COSTA

demeurant 70, boulevard de la Marne, 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Propriétaire de la totalité des 500 parts composant le capital social de la société A.F.V.M., Gérant associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT .

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur José MARQUES COSTA, associé unique, a exposé son intention de transférer le siège de la société du 14, rue de la Coopération, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, au 22, rue Parmentier, 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE, et ce à compter de ce jour.

II - A PRIS LES DECISIONS EXTRAORDINAIRES SUIVANTES RELATIVES .

- au transfert du siège social ;
- aux modifications statutaires qui en découlent.

PREMIERE DECISION

Monsieur José MARQUES COSTA décide de transférer le siège de la société du 14, rue de la Coopération, 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, au 22, rue Parmentier, 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, Monsieur José MARQUES COSTA approuve les modifications statutaires qui découlent de la première décision exposée ci-dessus :

Article 4 « Siège social »

Le siège social de la société est fixé au 22, rue Parmentier, 94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

CS

TROISIEME DECISION

Monsieur José MARQUES COSTA délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Fait à LA VARENNE SAINT-HILAIRE, le 30 septembre 2010

José MARQUES COSTA
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JMC', written over a horizontal line.